

## Caisse des écoles : une fin programmée ?



La municipalité va créer un établissement unique pour unifier les 20 caisses des écoles, à l'exemple de celui créé pour gérer les musées de Paris.

Ce projet, dont l'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, devrait répondre à trois objectifs, mutualiser les achats pour faire des économies, développer l'achat de produits bio et privilégier les circuits courts en regroupant les points de distribution et de livraison. La création de cet établissement public mettrait fin à l'exception parisienne d'une gestion délocalisée dans les arrondissements.

### La fin de l'exception parisienne ?

Paris reste la seule ville française à pratiquer la gestion déléguée des cantines scolaires, chaque arrondissement disposant d'une caisse des écoles autonome. Si une telle possibilité est prévue par l'article L2511-29 du Code général des collectivités territoriales, cela ne constitue nullement une obligation. Par ailleurs, aucun monopole n'est accordé aux caisses concernant cette mission de restauration scolaire. Cette mission peut donc tout à fait leur être retirée sans pour autant les dissoudre.

### Un établissement public unique pour la restauration

La Mairie de Paris envisage donc de recentraliser la gestion de la restauration scolaire du premier et second degré (soit 22 millions de repas annuels) pour 700 écoles, collèges et lycées. Cette mutualisation permettra une centralisation des achats et à terme une diminution prévisible du budget accordé par le budget général de la Ville aux 20 caisses, budget évalué actuellement à 142 millions d'euros par an.

Cette politique avait déjà commencé en 2010 par l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire parisien, et ce malgré un contentieux (lire [notre article du 18 décembre 2010](#) « Delanoë remporte la guerre des cantines »). Elle devra désormais permettre de mieux maîtriser le prix de revient, qui est actuellement de 6,23 € à Paris contre 2,87 € à Nantes et 4,16 € à Nice selon le quotidien « Les Échos ».

Cette harmonisation touchera également le seuil de commande de produits biologiques qui connaît des disparités importantes (de 3 à 75 % selon les caisses.). Cette montée en

puissance du bio inquiète notamment l'une des plus grandes caisses des écoles de Paris, celle du XV, l'arrondissement le plus peuplé ; en effet, la difficulté à se fournir d'une telle quantité en bio va certainement annihiler en partie les économies d'échelle, ainsi que le signale Jean-Baptiste Menguy, conseiller de Paris LR du XV.

Enfin il conviendra de se préoccuper des différences de statut, et par là-même des écarts de rémunération et de primes ( que les caisses des écoles votent pour elles-mêmes ). Il n'est pas question de revenir à la situation d'avant 1984 que beaucoup ont oubliée ; il existait en effet un service « administration du personnel des caisses des écoles » au sein du bureau des caisses des écoles, situé 9, rue la perle, qui dépendait de la sous-direction de la vie scolaire de la DASCO. Une gestion unique du service de restauration scolaire et de son personnel par un établissement public, à l'instar de ce qui a été mis en place pour les musées, est donc prévue.

L'UNSA collègue et l'UNSA attachés seront reçus le 28 janvier prochain par Alexandra Cordebard, adjointe aux affaires scolaires et Arnaud Stotzenbach, chef du projet d'organisation de la restauration scolaire, ce qui nous permettra de faire part des interrogations des personnels.

crédit photo : ©ufotopixl10–fotolia